

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
09/04/2021Date Affichage
09/04/2021Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membre Absents : 3
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 10

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un les quinze avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.
Absents excusés : BADIE F., CORREIA J., PUJOL D.
Procuration : BADIE F. à BRILLARD M., CORREIA J. à MIRAN P.

Objet de la Délibération**SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA SARDANE A L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'UMANITE DE L'UNESCO**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,

VU le courrier de l'Association OMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD et la CONFEDERACIO SARDANISTA DE CATALUNYA NORD,

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative de la Confederacio Sardanista de Catalunya Nord qui regroupe l'ensemble des acteurs du mouvement sandiniste en Catalogne, et avec le soutien de l'ensemble des institutions culturelles et du milieu associatif de Catalogne, a été engagée une action de reconnaissance et d'inscription de la Sardane sur la liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, à l'instar de ce qui avait, dès 2010, été réalisé pour le mouvement de tradition populaire des Castells,

CONSIDÉRANT que l'Omnium Cultural et l'ensemble du mouvement sardaniste entendent s'associer à cette action de reconnaissance en sollicitant de surcroît le soutien des institutions et des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la sardane fait partie de la tradition culturelle populaire du département des Pyrénées-Orientales,

CONSIDÉRANT que les enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques et économiques qui s'attachent à une telle inscription participeront au rayonnement de la Commune,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPORTE son soutien à la candidature déposée par CONFEDERACIO SARDANISTA DE CATALUNYA NORD en vue de la candidature de la Sardane à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 15 Avril 2021

Le Maire, P. PETITQUEUX